

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 29 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Maryline LUCAS, à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 16 avril 2026 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de membres**

- en exercice : 27
- Présents : 25 et 2 procurations
- Votants : 27

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – Maire  
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne – PILNIAK Alain - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - POLOWCZYK Bernard - DELCAMBRE Chantal - CANIVET Bertrand – **Adjoints** ; Messieurs et Mesdames CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston - KHELIFA Armelle - ANSART Dominique - WILLERVAL Aurore - FIEVEZ Geoffrey - EZAHOUID Mohamed – COPIN Michaël – DUEZ Ivoa – MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain - KOWALCZYK Laura - DOISY Bernard - SAENEN Romuald – BLANCHARD Perrine ;  
Conseillers

**Absents ayant donné procuration**

Madame Marylène TAIRA à Monsieur Bertrand CANIVET  
Madame Béatrice DUCATILLION à Monsieur Sylvain DEVRED

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Corinne AMADEI

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il est propose de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :

➤ **NOMME** Madame Corinne AMADEI, secrétaire de séance du Conseil Municipal de ce mercredi 29 avril 2026.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,  
Corinne AMADEI.

